

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 19 décembre 2011, à 20h30 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire
M. Richard Garant, conseiller
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère
M. Robert Hamel, conseiller
M. Michel Brodeur, conseiller
Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire. La secrétaire-trésorière, directrice-générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Cas particuliers
3. Adoption du calendrier des séances ordinaires de conseil pour 2012
4. Adoption du règlement 2011-020 amendant les règlements 2002-002 et 2002-015 concernant la tarification et le fonctionnement de la bibliothèque municipale
5. Résolution pour contrer les coupures au bureau de poste
6. Achat d'un souffleur
7. Vente bornes fontaines sèches
8. Système de communication incendie
9. Paiement de frais de déplacement pour camion incendie
10. Paiement de Grav-Ô-Portes
11. Adhésion ADMQ pour 2012
12. Affaires nouvelles
13. Période de questions

14. Période de suggestions
15. Clôture de la séance

RÉS. 2011-12-356 ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

CAS PARTICULIERS

Quatre personnes assistent à la séance du conseil. Aucune intervention.

RÉS. 2011-12-357 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR 2012

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité :

- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012 qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 20H :

9 janvier	6 février
5 mars	2 avril
7 mai	4 juin
2 juillet	6 août
10 septembre (3 Fête du travail)	1er octobre
5 novembre	3 décembre

- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2011-020
AMENDANT LES RÈGLEMENTS 2002-002 ET 2002-015
CONCERNANT LA TARIFICATION ET LE FONCTIONNEMENT
DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements 2002-002 et 2002-015 concernant la tarification et le fonctionnement de la bibliothèque municipale;

ATTENDU qu'un avis de motion concernant l'adoption de ce règlement a été régulièrement donné par madame Francine Buisson, conseillère lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2011-020 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 3 du règlement 2002-002 est modifié de la façon suivante :

Tout abonné qui rapporte ses livres ou documents empruntés doit payer une amende de 0.05 \$ par jour par document en retard.

ARTICLE 2

L'article 6 du règlement 2002-002 est modifié de la façon suivante :

- Le 2^{ième} paragraphe est enlevé
- Le 3^{ième} paragraphe se lit comme suit :

Un rapport financier de ces recettes et dépenses devra être transmis à la municipalité au plus tard le 31 janvier de chaque année.

ARTICLE 3

L'article 7 du règlement 2002-002 est modifié de la façon suivante :

Quatre ordinateurs avec accès Internet dont un est à la bibliothèque sont à la disposition des gens.

Les heures d'ouverture sont le mardi de chaque semaine de 18h30 à 21h00. Il y a également possibilité d'accéder à Internet sur rendez-vous en appelant à la Municipalité aux heures d'ouverture. De la formation pour accès à Internet pourra être disponible selon les disponibilités des formateurs du CACI.

ARTICLE 4

Les articles 8 et 9 du règlement 2002-002 sont abrogés.

ARTICLE 5

L'article 2 du règlement 2002-015 est modifié de la façon suivante :

Le mot Saint-Élie est remplacé par Saint-Élie-de-Caxton.

Un frais d'inscription non remboursable de 5.00 \$ par personne est exigé pour les non-résidents de Saint-Élie-de-Caxton.

ARTICLE 6

L'article 3 du règlement 2002-015 est modifié de la façon suivante :

Le nombre d'items prêtés (volumes, périodiques ou autres) est d'un maximum de cinq par personne.

ARTICLE 7

L'article 4 du règlement 2002-015 est modifié de la façon suivante :

La durée du prêt est de trois semaines renouvelable une seule fois. Certaines conditions peuvent s'appliquer pour le matériel réservé.

ARTICLE 8

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton, à la séance d'ajournement du 19 décembre 2011.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André Garant, maire

Micheline Allard
Sec. trés. dir. générale

Avis de motion : 7 novembre 2011
Adoption du règlement : 19 décembre 2011
Publication : 20 décembre 2011

RÉS. 2011-12-358 ADOPTION RÈGLEMENT 2011-020

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité l'adoption du règlement 2011-020 intitulé :

« RÈGLEMENT 2011-020
AMENDANT LES RÈGLEMENTS 2002-002 ET 2002-015
CONCERNANT LA TARIFICATION ET LE FONCTIONNEMENT
DE LA BIBLIOTHÈQUE »

Adoptée

RÉS. 2011-12-359 APPUI MAINTIEN DES HEURES D'OUVERTURE
DU BUREAU DE POSTE DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

ATTENDU que le service offert par la Société canadienne des postes est indispensable au soutien et au développement de notre communauté;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton est en pleine croissance démographique;

ATTENDU que pour être efficace et répondre aux besoins de nos citoyens, il y a nécessité de maintenir le niveau de service actuel;

ATTENDU que nos citoyens de Saint-Élie-de-Caxton apprécient le fait de recevoir leurs lettres et colis en sécurité et professionnellement au bureau de poste plutôt que dans une épicerie ou une pharmacie;

ATTENDU que tous les canadiens en milieu rural, où qu'ils habitent, ont droit à un service universel complet d'un bureau de poste fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Richard Garant appuyé par monsieur Robert Hamel :

Que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'oppose à toute réduction des services de la Société canadienne des postes, y compris les heures d'ouverture à la clientèle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Adoptée

RÉS. 2011-12-360 ACHAT D'UN SOUFFLEUR

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un souffleur à neige Normand modèle N92-310. L'achat sera fait chez Lafrenière Tracteur au coût de 8 700.00 \$ plus taxes.

Adoptée

RÉS. 2011-12-361 BORNES-FONTAINES SÈCHES

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la vente de trois bornes-fontaines sèches incluant les équipements à la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts. Le prix demandé est de 3 000.00 \$.

Adoptée

RÉS. 2011-12-362 SYSTÈME DE COMMUNICATION INCENDIE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise CLR à faire les installations nécessaires sur le nouveau camion pompe incendie selon la soumission du 14 décembre 2011. Le coût est d'environ 6,000.00 \$ plus taxes.

Adoptée

RÉS. 2011-12-363 FRAIS DE DÉPLACEMENT

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un paiement de 251.68 \$ à monsieur Robert Hamel, conseiller pour frais de déplacement à Saint-Georges de Beauce pour la réunion pré-fabrication du camion incendie du 14 décembre dernier.

Il est à noter que monsieur Robert Hamel s'est retiré de toute discussion concernant ce dossier, monsieur Hamel étant lui-même impliqué.

Adoptée

RÉS. 2011-12-364 GRAV-Ô-PORTES

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement de l'orchestre GRAV-Ô-PORTES pour la Féerie de Noël 2011-2012. Le montant est de 11 000.00 \$ réparti de la façon suivante :

4 000.00 \$	20 décembre 2011
4 000.00 \$	26 décembre 2011
3 000.00 \$	2 janvier 2012

Adoptée

RÉS. 2011-12-365 ADHÉSION ADMQ

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Louise Lafrenière Grenier, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ pour la directrice générale. Le coût pour 2012 est de 380.00 \$ plus taxes.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

MICHEL BRODEUR

Monsieur Brodeur mentionne qu'il y a tout près de 1000 réservations pour le forfait de la Féerie de Noël et 230 réservations pour la balade seulement.

A l'émission Salut Bonjour Week-end, il sera question de la Féerie de Noël à Saint-Élie-de-Caxton.

FRANCINE BUISSON

Madame Buisson mentionne que le règlement de la bibliothèque sera sur le site Web.

RÉS. 2011-12-366 TABLEAU BLANC SUR ROULETTES

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Marlyne Muise, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'achat d'un tableau blanc sur roulettes. Le coût est de 711.57 \$ incluant les taxes selon la soumission de Fournitures Denis.

Adoptée

LOUISE LAFRENIÈRE GRENIER

Madame Lafrenière Grenier mentionne que la journaliste de la Presse a bien apprécié la balade, le repas ainsi que la musique chez Floribell dans le cadre de la Féerie de Noël.

RICHARD GARANT

Monsieur Garant mentionne qu'il a deux commentaires à faire :

- a) Très belles décorations de Noël à Saint-Élie-de-Caxton. Félicitations aux citoyens.
- b) Félicitations à monsieur le maire pour la recherche et les nombreuses subventions obtenues pour la municipalité, ce qui permet d'alléger le fardeau fiscal des contribuables.

ROBERT HAMEL

RÉS. 2011-12-367 CAMION INCENDIE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal, à la demande du service incendie, autorise quelques modifications au devis concernant l'achat du camion auto-pompe selon le document préparé par Maxi Incendie en

date du 12 décembre 2011. Le coût pour ces changements est de 4 181.00 \$ plus taxes.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatre personnes assistent à la réunion. Une question est posée concernant la cueillette des vidanges le 26 décembre.

RÉS. 2011-12-368 FÉLICITATIONS BÉNÉVOLES ET DONATEUR

Sur proposition de madame Louise Lafrenière Grenier appuyée par monsieur Michel Brodeur, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal félicite très chaleureusement les bénévoles suivants pour leur implication concernant les décorations de Noël :

- Ghislaine Lachance
- Carole Morais
- Robert Morais

Des remerciements sont également adressés à madame Colette Casaubon pour le don appréciable des décorations de Noël.

Adoptée

RÉS. 2011-12-369 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Hamel appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 21H05.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Micheline Allard
Sec-très. Dir. générale

André Garant, maire